

Procès verbal

Le vendredi 03 octobre 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le , s'est réunie sous la présidence de Aymar de CAMAS.

Secrétaire de la séance : Claude RANQUE

Présents : Ghislaine ALLEX, Aymar de CAMAS, Evelyne HEITZMANN, Dominique LANZA, Ludovic LEGUA-HARDEL, Marcel MONTEL, Claude RANQUE

Représentés : Laëtitia FERNANDEZ représentée par Ghislaine ALLEX

Absents et excusés : Joffrey GALLAND, Noë MERCIER

Ordre du jour :

Informations :

- Travaux logement de Mont vacant au 01-11-2025
- Changement contrat gaz salle communale et logement de Mont
- Travaux voirie
- Réunion SIEGG 23-09-2025
- Réunion AG SYDESL 30-09-2025
- Naissance à Cortevaix
- Comité intégration paysagère

Délibérations :

1. Autorisation signature pour la convention de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage confiée au Comité Départementale de Randonnée
2. Inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée de Saône et Loire (PDIPR 71)
3. Proposition d'achat parcelle ZH 155
4. Achat d'une débroussailleuse
5. Subvention enfant scolarisé en classe ULIS
6. Devis révision toiture église

Informations :

Travaux logement de Mont vacant au 01-11-2025 : Mme BELFILS a donné sa dédite du logement de Mont pour le 1^{er} novembre 2025. Suite à une visite des lieux par Mme HEITZMANN et Mme ALLEX, un certain nombre de travaux de peinture et une vérification d'enduit de la façade sont à prévoir. Les entreprises LEBEAU LANGLOIS St Gengoux le National et GUILLOTIN Cluny ont été sollicitées pour des devis de peinture.

Changement contrat gaz salle communale et logement de Mont : PRIMAGAZ a fait une offre intéressante avec un prix bloqué sur 3 ans à 925,37 € H.T. la tonne (hors taxes et contributions) ; la salle communale et le logement de Mont vont changer de fournisseur de gaz. Les démarches administratives sont en cours.

Travaux de voirie : l'entreprise EUROVIA a été retenue pour les travaux de voirie qui devraient avoir lieu 2^{ème} quinzaine d'octobre. Mr le Maire rappelle les travaux :

- Rue de Girard : reprofilage
- l'aménagement du terre-plein de Confrançon
- Grand Creux et Rue des Vignes à Mont : canalisation des eaux pluviales
- Rue des Tilleuls : curage fossé et réalisation de canalisation et d'un aqueduc
- Cour de la garderie : reprise affaissement dans la cour

Réunion SIEGG 23-09-2025 : Mr RANQUE et Mr MONTEL étaient présents, ils ont retracés les grands points de cette réunion :

- adoption du rapport sur le prix et la qualité de l'eau de l'année 2024 (transmis à l'ensemble des conseillers par mail)
- prix de l'eau au 01-01-2026 : augmentation de 1 € de la part fixe soit 60 € annuel et augmentation de 2 centimes la part variable soit 0.93€/m³
- bilan des travaux 2025 et présentation des travaux 2026

Réunion AG SYDESL 30-09-2023 : Mr RANQUE et Mme HEITZMANN présents à cette A.G. évoquent une AG informative. Le SYDESL n'a pas évoqué la continuité de l'enfouissement des lignes dans la 2^{ème} partie de la rue de l'Eglise. Mr le Maire va les relancer.

Naissance à Cortevaix : Naissance de la jeune Eulalie chez Noé et Gaby MERCIER rue des Hauts Lemonde. Après quelques recherches, il s'avère qu'il n'y a pas eu de naissance à domicile à Cortevaix depuis Août 1965.

Comité intégration paysagère : Mr le Maire rappelle le projet agrivoltaïque de Mr LOREAUD C. et résume la réunion qui s'est déroulée le mardi 30 septembre en présence du groupe NEOEN (porteur du projet), de représentants des communes impactées visuellement plus ou moins par le projet.

Délibérations du conseil :

1. Autorisation de signature convention de passage, entretien, balisage G.R. 76 (N° DE_020_2025)

Mr le Maire explique à son conseil que :

La Commission Départementale Sentiers et Itinéraires (CDSI) est chargée de la coordination et du développement des itinéraires de randonnée dans le cadre de la politique définie par la Fédération Française de la Randonnée (F.F.R.) et en application du règlement intérieur fédéral. Cette Commission assure la représentation de la F.F.R. pour tout ce qui concerne les sentiers de randonnée au niveau départemental.

À ce titre pour la mise en cohérence du GR 76, la commission est amenée à modifier son tracé sur toute la traversée du département de la Saône et Loire.

Mr le Maire donne lecture de la convention dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles la Commune confie au Comité le balisage, l'entretien et la signalétique du réseau d'itinéraires qui doit être signée.

Mr le Maire demande à son conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
→ autorise Mr le Maire à signer la convention.

2. Inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée de S&L (N° DE_021_2025)

Le comité départemental de la randonnée pédestre de S&L ambitionne de mettre en cohérence les itinéraires GR en toilettant le réseau actuel dont le GR76 traversant la commune et d'inscrire au plan Départemental des Itinéraires de Promenade et randonnées les voies communales et les chemins ruraux de la commune.

Mr le Maire lit la délibération relative à ce projet et demande à son conseil de délibérer,

→ Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

3. Proposition achat parcelle ZH 0155 (N° DE_022_2025)

Mr le Maire explique à son Conseil Municipal qu'il a été contacté par Mme CARRE généalogiste représentant les intérêts des héritiers de Monsieur Johanny BOITARD, décédé le 15 octobre 2022. Dépendant de la succession, il reste une parcelle de terre sise à CORTEVAIX, Essard Pacaud, cadastrée section ZH 0155, d'une superficie de 50 a 05 ca. Après consultation des voisins jouxtant la parcelle, aucun ne semble intéressé par l'acquisition de cette parcelle.

Mr le Maire demande à son Conseil si la commune se porterait acquéreur de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

→ à l'unanimité de ne pas se porter acquéreur de la parcelle ZH 0155

4. Achat d'une débroussailleuse (N° DE_023_2025)

Mr le Maire explique que la débroussailleuse actuelle, SHINDAIWA C 661T, ne fonctionne plus et au vue du devis de réparation il est préférable d'en acheter une nouvelle.

Etant donné qu'il est nécessaire d'avoir une débroussailleuse pour l'entretien de la commune, Mr le Maire propose 2 devis pour en racheter une :

- SARL ALPHA NEGOCE débroussailleuse STIHL FS 461 C d'un montant de 1 167,55 € T.T.C.
- CLUNY MECAVERT débroussailleuse STIHL FS 461 C d'un montant de 1 200 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'achat de la débroussailleuse chez :

- SARL ALPHA NEGOCE d'un montant de 1 167,55 € T.T.C.

→ délibération adoptée à l'unanimité

5. Subvention enfant scolarisé en classe ULIS (N° DE_024_2025)

Après avoir entendu l'exposé, concernant la demande d'aide financière de Madame MAZOYER et Mr MONNIER, résidents de la commune, suite à la scolarisation de leur enfant Morgane en classe ULIS à Cluny, Mr le maire propose d'octroyer 1€ de subvention par repas pour la cantine de leur fille soit 144 € pour l'année scolaire 2025-2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'octroyer cette subvention à Mme MAZOYER et Mr MONNIER.

→ 1 ABSTENTION et 7 POUR

6. Devis toiture Eglise (N° DE_025_2025)

De nombreuses tuiles de l'Eglise ont besoin d'être changée, Mr le Maire propose 3 devis :

1. G.P. CHARPENTE pour un montant de 46 552,00 € H.T.
2. PHILIBERT CHARPENTE pour un montant de 36 266,75 € H.T.
3. CHARPENTE BERTRAND pour un montant de 34 982,61 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis

- CHARPENTE BERTRAND d'un montant de 34 982,61 € H.T.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Questions diverses :

Mr Montel demande de prendre contact avec notre locataire au dessus de la M.A.M. pour un souci d'humidité dans la cave. Il évoque aussi quelques points du conseil communautaire où il était présent.

Mr Quinard informe que les panneaux signalétiques de l'écluse Ouest à Confrançon ont été détériorés ; Mr le Maire répond qu'une commande est en cours.

Mr SPAETH fait constater que les épisodes caniculaires de ces dernières années ont des conséquences sur les arbres du massif des Brûlées. Il propose qu'une réflexion soit menée en partenariat avec la personne référente de la charte forestière de la C.C.C., le représentant communal de l'O.N.F. et des élus. Mr le Maire prendra note de cette initiative et proposera un RDV avec ces personnes très prochainement.

Séance levée à 20h25.

Aymar de CAMAS
Président de séance

